

DÉPARTEMENT DE SEINE MARITIME

MAIRIE DE SAINT PIERRE DE MANNEVILLE

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE CANTELEU

CONVOCATION DU 26 AOUT 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL COMMUNAL

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2021

Le 3 septembre 2021, à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Manneville, s'est réuni sous la Présidence de M. Nicolas AMICE.

Présents : Mme Françoise AIRAULT, M. Nicolas AMICE, Mme Stéphanie AMICE, M. Pascal BARREAU, Mme Aurélie BERNARD, M. Fitzgerald BEURIOT, Mme Marie BOISSIN, M. Cédric BOQUET, Mme Suzette DESMOULINS, Mme Sylvie DEVARENNE, M. Alexandre JUNG, Mme Caroline NAYRAT, M. Jean-Marie PHILPPART, M. Sofiane ZOUAOUI.

Absent(e)s excusé(e)s: Mme Ludivine LARSON (pouvoir donné à Mme Stéphanie AMICE)

Secrétaire de séance : M. Pascal BARREAU

M. le Maire propose aux conseillers de retirer la délibération numéro 6 (vente d'une voie agricole). A ce jour, nous ne savons pas qui est le propriétaire de cette parcelle. Certains documents précisent que la commune l'est, la DGFIP précise qu'il s'agit du lotisseur CIR (en liquidation judiciaire).

L'ensemble des élus est favorable, la délibération numéro 6 est retirée de l'ordre du jour.

**DÉLIBÉRATION N ° 1/09/2021
APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 MAI 2021**

Le compte-rendu de la séance du 28 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION N ° 2/09/2021
APPROBATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE 2021**

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-7 et suivants, L 2223-1 et suivants, R 2223-3 et suivants, relatifs à la réglementation des cimetières et des opérations funéraires confiant au maire la police des funérailles et des lieux de sépultures ;

Vu le Code civil notamment les articles 78 et suivants relatifs aux actes d'Etat Civil ;

Vu le Code Pénal notamment les articles 225-17 et 225-18 relatifs au respect dû aux défunts ainsi qu'à l'article R.610-5 relatif au non-respect d'un règlement ; 433-21-1 et 433-22 et R645-6 ;

Vu la loi du 8 janvier 1993 portant réforme de l'activité funéraire ;

Vu la loi 2008-1350 du 19 décembre 2008, relative à la législation funéraire ;

Vu le décret 2010-917 du 3 août 2010, relatif à la surveillance des opérations funéraires

Vu le décret 2011-121 du 28 janvier 2011, relatif aux opérations funéraires.

Suite à la restructuration du cimetière engagée et aux évolutions règlementaires ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 26 mars 2021 approuvant les tarifs communaux des concessions ;

Considérant qu'il y a lieu de se mettre en conformité en approuvant un texte relatif au fonctionnement du cimetière tant pour les usagers que pour les professionnels devant y travailler afin d'y assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le déroulement de funérailles dans les meilleures conditions d'ordre et de décence.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le règlement ci-annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le règlement du cimetière tel qu'il est annexé à la présente délibération.

<p style="text-align: center;">DÉLIBÉRATION N ° 3/09/2021 PROPOSITION DE RACHAT DE L'ANCIEN PRESBYTERE</p>
--

La Municipalité souhaite récupérer l'ancien presbytère sis 2 Chemin du Roy, à Saint Pierre de Manneville.

Cette maison est sous bail emphytéotique depuis 10 ans, pour 50 ans auprès de LOGEAL, bailleur social.

De gros travaux ont été effectués par LOGEAL pour près de 200 000 euros. LOGEAL propose une indemnité de fin de bail équivalente à 160 000 euros pour les 40 années restantes.

M. le Maire a fait une contre-proposition à 120 000 euros. LOGEAL maintien le prix à 160 000 euros. (Protection des courriers au vidéo projecteur)

Ainsi, la Commune récupérerait un bien communal, d'une valeur supérieure à 160 000 euros. M. le Maire a proposé à deux reprises des visites de cette habitation. Plusieurs conseillers ont souhaité la visiter.

L'objectif sera de réaliser un appel à projet pour y associer un lieu convivial (café de Pays, brasserie, crêperie, ...) ou une location classique pour amortir le prêt (20 ans maximum).

M. le Maire expose les éléments indispensables à la bonne compréhension du sujet.

Le premier tableau reprend la situation d'endettement de la commune à ce jour.

- 1- La ligne de prêt qui correspond aux travaux du foyer est arrivée à son terme en juin 2021.
- 2- La ligne de prêt souscrite sous l'ancienne mandature pour les travaux du centre bourg s'achèvera à la fin du mandat en 2026.
- 3- La ligne de prêt souscrite sous l'ancienne mandature pour la création de la garderie prendra fin en 2031.
- 4- La ligne de prêt souscrite sous cette mandature pour l'achat du distributeur de baguettes s'achèvera avant la fin du mandat en 2025 (à noter que 50% sont pris en charge par le boulanger).

Situation d'endettement de la Commune

	Montant Emprunté (euros)	Taux	Annuités	Fin de crédit
Caisse d'Epargne (garderie)	62 000	2,05	5 630,81	2031
Crédit Agricole (distributeur de baguettes)	15 000	0,59	3 046,68	2025
Dexia (travaux centre bourg)	115 000	3,67	8 616,49	2026
Dexia (travaux du foyer)	82 000	4,5	7 666,86	JUIN 2021

Mme DESMOULINS demande si nous avons le montant des travaux effectués par LOGEAL. M. le Maire expose le tableau suivant transmis par LOGEAL.

5	DÉSIGNATION	DATE DE MISE EN SERVICE	VALEUR INITIALE OU RÉÉVALUÉE
6			
7	ST PIERRE DE MANNEVILLE ANCIEN PRESBYTERE		0,15
8	ST PIERRE DE MANNEVILLE ANCIEN PRESBYTERE BIEN - CHAUFF I	07/10/2011	3 698,33
9	ST PIERRE DE MANNEVILLE ANCIEN PRESBYTERE BIEN - ELECTRIC	07/10/2011	8 213,30
10	ST PIERRE DE MANNEVILLE ANCIEN PRESBYTERE BIEN - MENUISE	07/10/2011	10 559,96
11	ST PIERRE DE MANNEVILLE ANCIEN PRESBYTERE BIEN - PLOMBER	07/10/2011	7 235,51
12	ST PIERRE DE MANNEVILLE ANCIEN PRESBYTERE BIEN - RAVALEM	07/10/2011	5 279,97
13	ST PIERRE DE MANNEVILLE ANCIEN PRESBYTERE BIEN - STRUCTU	07/10/2011	158 008,05
14			192 995,27
15	ST PIERRE MANNEVILLE REEMPL CHAUDIERE - CHAUFF IND	24/12/2016	2 545,34
16			2 545,34
17			195 540,61

Ainsi, près de 200 000 euros de travaux ont été réalisés.

Mmes DESMOULINS et BERNARD précisent qu'il faudra vérifier sur factures. M. le Maire rappelle qu'en cas de signature, ces documents seront demandés.

Mme DESMOULINS précise qu'elle votera CONTRE parce que ce logement avait été donné à LOGEAL.

Mme BERNARD précise qu'elle votera CONTRE.

POUR : Mme Françoise AIRAULT, M. Nicolas AMICE, Mme Stéphanie AMICE, M. Pascal BARREAU, M. Fitzgerald BEURIOT, Mme Marie BOISSIN, M. Cédric BOQUET, Mme Sylvie DEVARENNE, M. Alexandre JUNG, Mme Ludivine LARSON, Mme Caroline NAYRAT, M. Jean-Marie PHILPPART, M. Sofiane ZOUAOUI.

CONTRE : Mme Aurélie BERNARD, Mme Suzette DESMOULINS.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à la **MAJORITE** cette délibération sous réserve d'obtenir les factures et les montants associés aux travaux effectués.

DÉLIBÉRATION N ° 4/09/2021 AUTORISATION DE SOUSCRIRE UN EMPRUNT

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il va être nécessaire de recourir à l'ouverture d'un emprunt auprès d'une banque d'un montant de 160 000 euros additionné des frais d'actes afin de financer l'achat du presbytère (estimé à 173 000 euros).

Le Conseil Municipal autorise à contracter cet emprunt et charge M. le Maire de procéder aux démarches nécessaires.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à la majorité cette délibération. (contre Mme DESMOULINS et BERNARD)

DÉLIBÉRATION N ° 5/09/2021 MODIFICATION DES HORAIRES DE TONTE

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de modifier les horaires de tonte sur la commune. En effet, les habitudes des mannevillais ne correspondent pas à l'arrêté préfectoral. Ainsi, après discussions, il est envisagé les horaires suivants :

Du lundi au samedi	8H30 – 12H00	14H00 – 19h30
Le dimanche et jours fériés	10H00 – 12H00	

Rappel est fait que ces horaires s'appliquent aux particuliers.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

Pour information :

DIVERS

- M. le Maire souhaite débiter ce conseil municipal par la présentation de l'avant-projet « les serres ». La présence d'un public nombreux témoigne de l'intérêt porté à ce sujet. M. DROVAL, architecte, présente pendant 15 minutes le projet. Plusieurs questions émanent des conseillers et des habitants présents. M. le Maire précise que cette présentation fait suite à la demande de M. et Mme LECOMPTE (père, mère, fils, absents ce jour). Il ajoute qu'à la demande des principaux concernés, une réunion publique peut avoir lieu afin de répondre aux nombreuses questions. Un local peut être mis à leur disposition sur simple demande.
- M. le Maire a saisi la commission de sécurité suite aux nombreuses réceptions effectuées à l'ancien restaurant « La Ferme ». Plusieurs plaintes ont été reçues en Mairie et à la gendarmerie. M. le Maire a dénoncé ces faits à M. le Préfet, à M. le Procureur de la République, à la Métropole Rouen Normandie, aux Pompiers et aux Gendarmes. Cette commission s'est réunie le 01/09 dernier. M. le Maire, les Pompiers et les Gendarmes ont émis un avis défavorable unanime. M. le Maire a exigé le retrait des panneaux « Restaurants et Cérémonies ». La propriétaire s'est engagée à le faire. A présent, de gros travaux doivent être effectués et la commission devra se réunir une nouvelle fois. A compter de ce jour, aucune réception ne sera tolérée. Toute infraction sera relevée et transmise aux services compétents.
- La durée d'éclairage public sera réduite de 22h00 à 6h00. Un arrêté a été pris en ce sens. Les travaux seront à la charge de la Métropole. Les communes de Sahurs et d'Hautot sur Seine ont pris ce même arrêté.
- Mmes DESMOULINS et BOISSIN ont réalisé le panneau informatif de la vie à la campagne. A présent, elles prendront attache auprès d'un graphiste afin de numériser le travail effectué et de le faire imprimer sur panneau.
- Le repas des aînés est annulé. Ce choix, difficile à prendre, fait suite à la situation sanitaire dégradée, à l'incertitude de son évolution d'ici 1 mois et aux retours du questionnaire. Ainsi, 30 personnes souhaitaient y participer et 30 non sur à peu près 190 personnes concernées.
- Suite à la demande de M. BRUNEL, un courrier sera envoyé aux Archives Départementales, à la DRAC, aux Beaux-Arts de Rouen et au Diocèse afin de connaître la situation du tableau « le dernier repas de Jésus » envoyé en restauration il y a 10 ans. A ce jour, nous ne savons pas où il se trouve.
- Plan Pluriannuel d'Investissement (travaux effectués par la Métropole durant le mandat)
 - 1- Etude sur la réfection totale des Lotissements les Tilleuls et les Sorbiers (trottoirs, routes, caniveaux, éclairage ...)
 - 2- Réfection de la voirie et des trottoirs Lotissement les Chênes.
 - 3- Etude sur la mise en place d'un trottoir pour sécuriser la sortie des piétons du lotissement La Viette2 vers le chemin piétonnier devant Mme Gainville.
 - 4- Nouveau parking au cimetière (devant la réserve foncière).
 - 5- Une barrière sera avancée (vers Sahurs) Chemin de Hallage à côté de l'ancien passage de Caumont.

6- Un miroir sera (ré) installé au carrefour Chiquet. C'est une demande ancienne qui vient d'être validée.

7- Refonte totale du parvis de l'église.

- Plusieurs chats sont retrouvés amaigris ou morts. Une habitante nous a confirmé que son chat était atteint du FIV (« sida du chat »). Cette maladie est spécifique aux chats et non transmissible à l'Homme.
- De nouvelles poubelles vont être installées dans le village, aux abords de l'école, près du distributeur de baguettes devant l'église.
- Des panneaux « Stop » plus grands ont été installés au carrefour Chiquet.
- La porte du court de tennis était hors service. Un habitant, M. NICOLLE, a accepté bénévolement de la réparer et de la réinstaller. M. le Maire et l'ensemble des élus remercient chaleureusement M. NICOLLE. Grâce à lui, le futur panneau de réservation pourra être installé et facilitera grandement la réservation de séances.
- Le chemin du Roy a été tondu le 03 septembre dernier. Le climat de cet été a rendu son accès difficile. A présent, il a retrouvé toute sa superbe. Une opération « Nettoyons le Chemin du Roy » sera effectuée le samedi 04 septembre afin de sortir le bois mort, nettoyer le fossé et faire le point de son état.

CULTURE JEUNESSE SPORT

- Le Bootcamp des familles du 29 août sur le stade animé par Jimmy Geulin a rassemblé une dizaine de familles. Les retours sont très positifs de la part des participants et de l'encadrant et l'activité sera reconduite dans la mesure du possible.
- Le mur derrière le tennis sera agrémenté d'une fresque collaborative proposée par le collectif Bonz Enfants. Trois groupes de 10 personnes se relayeront le samedi 16 octobre sur le thème de la nature et des fleurs afin d'embellir notre village. Les habitants recevront bientôt dans leurs boîtes aux lettres les modalités d'inscription. L'autre côté du mur sera repeint afin de faciliter l'entraînement au tennis.
- Tennis : Le système de réservation avec un tableau à badges devrait être mis en place très prochainement avec une caution de 10 euros par badge. La diffusion de l'information concernant la constitution d'un club qui faciliterait les échanges avec la FFT a été faite via le bulletin. Aucun volontaire ne s'est fait connaître à cette heure mais un jeune joueur de tennis du village ayant de l'expérience dans la pratique et l'encadrement de cours de tennis s'est fait connaître. Nous attendons donc que le club soit effectif pour voir ce qu'il sera possible de proposer aux habitants.
- CMJ : Dans le cadre de la formation d'un Conseil Municipal des Jeunes, la commission Jeunesse se réunira à nouveau mercredi 8 septembre afin de préparer la présentation aux élèves, les autorisations aux familles ainsi que le matériel qu'ils recevront pour faire leur campagne. Nous souhaiterions que le CMJ soit installé au retour des vacances de la Toussaint.
- La Métropole a organisé cet été « Jours de fête » en remplacement de Spring. Pour St Pierre de Manneville, le spectacle « La vie des Trois Mousquetaires racontée à deux et en une demi-heure » de la compagnie Afag théâtre a été présenté à une cinquantaine de personnes dans la partie enherbée

de la cour de récréation, près du chêne. L'atelier « fabrication de blasons » à destination des enfants a rassemblé quant à lui une dizaine d'artistes en herbe.

- Exposition itinérante :

La crise sanitaire nous oblige de continuer en deux groupes la restauration scolaire. Un groupe dans la cantine, l'autre dans la salle foyer. De ce fait, nous avons été obligés de reporter à l'année prochaine l'exposition organisée par le Parc Régional Naturel des Boucles de la Seine Normande et la mairie intitulée « vivre au fil des boucles de la Seine ».

ECOLE

- Les nouvelles modalités d'inscription au temps périscolaire (cantine et garderie) de manière numérique ont rencontré un accueil positif de la part des concernés.

- Le protocole sanitaire nous oblige à utiliser de nouveau le foyer pour faire déjeuner les élèves et éviter ainsi les brassages de classes. Les agentes libèreront l'espace les lundis et mardis afin de laisser les sportifs du Foyer Rural poursuivre la gymnastique en fin de journée. Ces derniers remonteront les rangées de tables après la séance.

- Le prestataire de restauration scolaire est désormais la société ISIDORE. Des échanges ont été effectués avec la diététicienne qui s'est engagée à être présente à la prochaine commission « menus » afin de faire un premier bilan et répondre aux éventuelles questions des membres.

- De nombreux travaux ont été effectués dans l'école (tableau en liège, déplacement de patères, montage de meubles, fixation de tableau, nettoyage de la cour, installation de porte-vélos devant la garderie afin d'en faciliter l'accès, peinture des lignages de jeux, installation de ventilation dans chaque classe, changement de toutes les huisseries et des volets solaires ont été installés...)

- Les 8 ordinateurs portables achetés il y a 3 ans et utilisés de façon très difficiles par les enseignantes ont été envoyés en réparation ; tous les disques durs ont été changés et les voilà comme neufs.

- Mme Catherine Morin Desailly, Sénatrice de Seine Maritime, est venue partager la rentrée des élèves de l'école Louis Pergaud en compagnie de M. le Maire. Après une rapide présentation de l'école et des aménagements qui ont été faits récemment, M. le Maire et Mme Morin Desailly sont allés dans chaque classe afin d'échanger avec les enfants et les enseignantes.

- Le dossier d'appel à relance numérique a été accepté. Reste à définir le montant exact de la subvention ainsi que les prestations qui pourront en bénéficier. Il s'agissait principalement de la dématérialisation de documents.

TRAVAUX

- Les fenêtres, volets solaires, VMC et anti pince doigts ont été remplacés à l'école. Les parents d'élèves et les enseignants sont très satisfaits.
- Les boules anti véhicules au niveau de la machine à pain vont être remplacées par des barrières
- Le fauchage avec l'entreprise Gressent est prévu en septembre.
- Un rendez-vous avec l'entreprise Desormeaux est fixé au 6 septembre afin de chiffrer la pose de 18 prises sur les poteaux rue de St Pierre et la Viette 1 pour la pose des décorations de Noël.

TOUR DE TABLE

M. PHILIPPART précise que le carrefour Chiquet est dangereux. L'ajout d'un miroir est donc bien accueilli. M. le Maire précise que ce carrefour a été signalé plusieurs fois à la MRN.

Il ajoute que des motos circulent toujours illégalement sur les Communaux.

M. BEURIOT rappelle que des travaux ont été effectués devant le garage. Il déplore ne pas avoir été contacté par la Métropole du jour de l'intervention. Un document, un appel ou un passage aurait suffi.

Il ajoute qu'une tache d'huile provenant d'un véhicule stationné depuis quelques semaines a pollué le sol. Il a traité la tâche lui-même.

M. BOQUET signale que les panneaux tri flash au carrefour Chiquet ont été retirés. M. le Maire précise que la Métropole a souhaité leur retrait puisque les travaux ont été effectués depuis plus d'un an.

Il précise également que de nombreux déchets sont retrouvés sur le parking E. LACROIX. L'installation d'une poubelle sera utile.

Mme DEVARENNE a été alertée au sujet de stationnements réguliers en bas de la Rue Saint Pierre sur les trottoirs. La voie de circulation est réduite voir impraticable par les engins agricoles. M. le Maire ira voir les principaux concernés afin de rappeler les règles de stationnement.

Mme BOISSIN précise que des arbres en domaine privé semblent abimés. Régulièrement, des branches tombent sur la route et dans le fossé. M. le Maire fera le point avec les secrétaires de Mairie afin d'identifier le propriétaire.

Mme NAYRAT rappelle que les poubelles doivent être sorties au plus tôt la veille de la collecte (jeudi soir) et rentrées le soir de la collecte (vendredi). Idem pour les déchets verts. Elle propose la conception de stickers autocollants afin de rappeler les jours de passage. M. le Maire accepte cette proposition.

Mme NAYRAT précise qu'elle souhaite quitter le Foyer Rural après 7 ans de bons et loyaux services. Elle ajoute que la présence d'un élu serait appréciable.

M. le Maire donne la parole au public présent :

M. Vannier demande si la voie agricole (délibération 6 retirée) n'appartiendrait pas aux habitants de la Viette 1. M. le Maire rappelle que l'ASL La Viette a été dissoute légalement il y a plusieurs années. M. le Maire informera lors du prochain conseil la destination de cette parcelle.

M. HAMARD, Maire honoraire, précise que l'ancien Presbytère avait été restauré en partie sous sa mandature.

Prochain Conseil Municipal le vendredi 10 décembre 2021.

